

NAISSANCE
En cette ville, le 12 courant, madame M. P. A. Roy, un fils.

PERDUE—De la petite ferme, depuis vendredi dernier, une vache caillie, portant un collier et un groit et un bout de corde attaché au collier. Toute personne qui en aura pris connaissance est priée d'en informer M. Zoticque Leblanc, No. 27 rue Albion, Hull.

PERDUE—Une jument à poil blanc, depuis samedi soir, de la ferme. La personne qui l'aura trouvée est priée d'en donner connaissance à son propriétaire.

EUGENE ST. JEAN, Iroquois.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.
On recevra jusqu'à vendredi le 21 courant inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au sous-signe pour le rachat de la Péninsule de la Pointe à Gattineau; ces soumissions devront être faites pour la maçonnerie et la charpenterie séparément et non conjointement. Les plans et devis seront déposés à l'échelle d'Ottawa. On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

J. CHAMPAGNE, Ptre. Curé, Pointe à Gattineau, près d'Ottawa.

Pour les Incendies.
M. E. G. Laverdure, marchand de fer, rue William, Ottawa, offre du clou à \$2.50 le quart, pour les incendies de Hull seulement.

Aussi peintures, couplés, huiles, mastic, ferronneries à une réduction considérable.

Pour les Incendies.

Grande Assemblée Conjointe
Les membres du Cercle Lafontaine sont priés de se réunir à leur salle, vendredi, 14 courant, à 8 heures, pour la grande assemblée des membres du Cercle Lafontaine et de l'association conservatrice des ouvriers. Plusieurs sujets politiques y seront discutés entre autres LA QUESTION DE L'IMMIGRATION DES CHINOIS.

Par ordre, OSCAR McDONALD, Prés. Cercle Lafontaine.

FONDE EN 1837

OURNEAUX A CIMENT ET A CHAUX DE HULL

Le soussigné attire l'attention des entrepreneurs et des autres intéressés sur les mérites du

CIMENT DE HULL

et son adaptation pour les travaux de maçonnerie exposés à l'influence de l'eau. Le soussigné peut fournir les certificats de ses ingénieurs et des entrepreneurs les plus éminents. La manière de s'en servir est donnée sur chaque baril.

de Pin a vendre a bon marché

par le télégraphe ou au

C. B. WRIGHT, Hull, P.Q.

Conseil des arts et métiers

ASSEMBLEE ANNUELLE

Hier matin, à onze heures, a eu lieu aux bureaux du gouvernement, à Montréal, la réunion annuelle des membres du conseil des arts et métiers de la province de Québec.

Présents: MM. C. Duquet, président; S. E. Dawson, vice-président; l'échevin Stevenson, G. Boivin, L. J. Boivin, J. Carrol, J. F. Piché, l'abbé O. Audet, C. W. Carrier, J. B. Rolland et A. Lévesque.

M. J. G. Arnton, faisant fonction de secrétaire en l'absence de M. S. C. Stevenson, actuellement à Londres, a lu le rapport annuel qui a été adopté à l'unanimité.

Douze écoles sont inscrites: Montréal, Québec, Lévis, New Liverpool, Sillery, Trois Rivières, Sorel, Saint-Jérôme, Huntingdon, Ippervey, Sherbrooke, Farnham.

Une nouvelle école a été établie cette année à Farnham.

Toutes les écoles prospèrent. L'épidémie a malheureusement forcé le directeur de pourvoir les cours, à Montréal, que le 18^eembre.

Il en est résulté aussi que moins d'élèves ont pu suivre ces cours.

Les classes de chimie et de gravure sur bois ont été closes. La plupart des élèves demeurant dans les municipalités environnantes ne s'étant pas conformés aux règlements du bureau de santé, il a été impossible de les admettre dans les classes.

Il est regrettable qu'on ne puisse trouver plus de professeurs capables d'enseigner.

Voici le tableau du nombre d'élèves qui ont suivi les cours de dessins, etc. dans les différentes écoles de la province de Québec.

Le total s'élève à 1,146 et se décompose comme suit:

Montréal.....24

Québec.....20

Lévis.....13

Trois Rivières.....7

New-Liverpool.....7

Sorel.....2

Huntingdon.....8

Ippervey.....8

Sherbrooke.....21

Sillery.....21

Farnham.....62

Saint-Jérôme.....53

.....73

Après l'adoption des rapports du secrétaire et des directeurs, on a procédé aux élections qui ont donné les mêmes résultats que l'année dernière:

Président: MM. C. Duquet; vice-président, S. E. Dawson; l'abbé Audet, G. Boivin, L. J. Boivin, échevin Stevenson, J. Carrol, C. W. Carrier, J. F. Piché, A. Lévesque et J. B. Rolland.

LEGISLATURE DE QUEBEC

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

QUÉBEC, 11.

La séance est ouverte à 3 heures. L'honorable Trésorier provincial soumet les résolutions suivantes concernant l'octroi du gouvernement fédéral aux chemins de fer.

«Résolu: 1o que la somme de deux millions trois cent quatre-vingt-quatre mille piastres accordée par le gouvernement du Canada, d'abord à la province de Québec, en considération de la construction du chemin de fer de Québec à Ottawa, sera appliquée au paiement de la dette consolidée de la province;

«Résolu: 2o que la dite somme soit versée au fonds créé pour le rachat de l'emprunt effectué en vertu de la 37^e Vict., ch. 3, et soit appliquée au paiement d'autant de l'emprunt fait en vertu de cet acte, et forme partie du fonds d'amortissement créé pour le rachat de cet emprunt;

«Résolu: 3o que l'intérêt s'accroît sur cette somme soit appliquée au paiement de l'intérêt de l'emprunt ci-dessus mentionné;

«Résolu: 4o Qu'il soit enjoint au Trésorier provincial de ne pas employer, même temporairement, aucune partie de cette somme, ni des intérêts à en provenir, pour aucun autre objet;

«Résolu: 5o Qu'il soit rendu un compte fidèle à Sa Majesté du placement et emploi de cette somme ainsi que des intérêts à en provenir.

L'honorable M. ROBERTSON en proposant que la Chambre se forme en comité sur ces résolutions dit que ces résolutions auraient pratiquement le même effet que celles adoptées par la Chambre lors de l'Orateur de cette Assemblée était trésorier provincial.

La motion est alors adoptée. L'honorable M. TAILLON propose que la Chambre se forme en comité sur les résolutions suivantes:

«Attendu que certaines personnes impliquées dans les troubles récents des territoires du Nord-Ouest, ont été trouvées coupables d'offenses contre les lois du Canada et subissent actuellement l'emprisonnement comme punition de cette offense;

«Attendu que la paix et la tranquillité ont été entièrement rétablies et qu'il est de l'intérêt des diverses nationalités du Canada que la paix et la bonne entente continuent à régner entre tous les sujets de Sa Majesté de quelque race ou dénomination religieuse que ce soit;

«Attendu que les circonstances qui se rattachent aux offenses ci-dessus mentionnées sont d'une nature toute particulière et que la population de cette province verrait d'un bon œil l'extension de la juridiction de la Cour de la Haute Cour de la Province de Québec sur les territoires du Nord-Ouest, sont d'une nature suffisante pour le justifier d'exercer envers elles et au nom de Sa Majesté, la prérogative de la Cour de la Haute Cour de la Province de Québec;

L'honorable Procureur-Général exprime l'espoir que le chef ou quelque membre de l'opposition appuieront cette motion.

M. MERCIER demande de retarder ces résolutions jusqu'à ce qu'il les ait examinées, ce qui est convenu.

On s'attend à ce que M. Mercier présentera un amendement à ces résolutions, mais dont la nature n'a pas encore transpiré.

M. MARTEL présente un rapport sur les ordres du jour constatant que le comité a examiné la requête de la ville de Québec demandant un acte l'autorisant à effectuer un emprunt de \$175,000 et d'emettre des debentures au même montant et rapporte que le comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de gaz de Montréal et rapporte que les avis n'ont pas été publiés dans les journaux de la province, mais qu'il a été bien établi devant le comité que les amendements qu'on demande ont été discutés et adoptés à une réunion générale de la ville de Montréal.

Le comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de gaz de Montréal et rapporte que les avis n'ont pas été publiés dans les journaux de la province, mais qu'il a été bien établi devant le comité que les amendements qu'on demande ont été discutés et adoptés à une réunion générale de la ville de Montréal.

Le comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de gaz de Montréal et rapporte que les avis n'ont pas été publiés dans les journaux de la province, mais qu'il a été bien établi devant le comité que les amendements qu'on demande ont été discutés et adoptés à une réunion générale de la ville de Montréal.

Le comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de gaz de Montréal et rapporte que les avis n'ont pas été publiés dans les journaux de la province, mais qu'il a été bien établi devant le comité que les amendements qu'on demande ont été discutés et adoptés à une réunion générale de la ville de Montréal.

Le comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de gaz de Montréal et rapporte que les avis n'ont pas été publiés dans les journaux de la province, mais qu'il a été bien établi devant le comité que les amendements qu'on demande ont été discutés et adoptés à une réunion générale de la ville de Montréal.

Le comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de gaz de Montréal et rapporte que les avis n'ont pas été publiés dans les journaux de la province, mais qu'il a été bien établi devant le comité que les amendements qu'on demande ont été discutés et adoptés à une réunion générale de la ville de Montréal.

Le comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de gaz de Montréal et rapporte que les avis n'ont pas été publiés dans les journaux de la province, mais qu'il a été bien établi devant le comité que les amendements qu'on demande ont été discutés et adoptés à une réunion générale de la ville de Montréal.

Le comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de gaz de Montréal et rapporte que les avis n'ont pas été publiés dans les journaux de la province, mais qu'il a été bien établi devant le comité que les amendements qu'on demande ont été discutés et adoptés à une réunion générale de la ville de Montréal.

Le comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de gaz de Montréal et rapporte que les avis n'ont pas été publiés dans les journaux de la province, mais qu'il a été bien établi devant le comité que les amendements qu'on demande ont été discutés et adoptés à une réunion générale de la ville de Montréal.

Le comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de gaz de Montréal et rapporte que les avis n'ont pas été publiés dans les journaux de la province, mais qu'il a été bien établi devant le comité que les amendements qu'on demande ont été discutés et adoptés à une réunion générale de la ville de Montréal.

Le comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de gaz de Montréal et rapporte que les avis n'ont pas été publiés dans les journaux de la province, mais qu'il a été bien établi devant le comité que les amendements qu'on demande ont été discutés et adoptés à une réunion générale de la ville de Montréal.

Le comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de gaz de Montréal et rapporte que les avis n'ont pas été publiés dans les journaux de la province, mais qu'il a été bien établi devant le comité que les amendements qu'on demande ont été discutés et adoptés à une réunion générale de la ville de Montréal.

Le comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de gaz de Montréal et rapporte que les avis n'ont pas été publiés dans les journaux de la province, mais qu'il a été bien établi devant le comité que les amendements qu'on demande ont été discutés et adoptés à une réunion générale de la ville de Montréal.

Le comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de gaz de Montréal et rapporte que les avis n'ont pas été publiés dans les journaux de la province, mais qu'il a été bien établi devant le comité que les amendements qu'on demande ont été discutés et adoptés à une réunion générale de la ville de Montréal.

ont permis à un employé de l'un des départements de se rendre coupable d'un délit. L'honorable M. DESJARDINS réplique à M. Sheehy. M. Sheehy continue le débat. A minuit les séances sont levées.

Courrier de Montréal

—Les carabiniers Victoria ont fait une parade dans les rues, hier soir, avec musique en tête.

—M. E. Haight vient de prendre une action en dommages de \$1,000 contre la cité de Montréal.

—La Commission Royale a séjourné de nouveau en cette ville, hier matin, sous la présidence de M. le juge Routhier.

—M. A. Robertson, président de la commission du Havre doit partir prochainement pour visiter l'Angleterre.

—L'ascenseur du parc de la montagne est en opération depuis la semaine dernière. Les visiteurs affluent constamment.

—Les candidats qui se présentent aux élections du service civil sont au nombre de 67. Ces examens sont commencés d'hier matin.

—L'inauguration de la traversée de l'île Sainte-Hélène se fera samedi prochain. Les bateaux qui feront le service, cette année, sont le *Berthier* et le *Montcalm*.

—M. Thomas Swine, riche cultivateur de la paroisse de Saint-Jacques, a été blessé à la jambe en descendant de voiture. Sa blessure est cependant peu dangereuse.

—Le nommé Domenico Armellini détenu dans la prison de Montréal, après être sorti de l'asile des aliénés, a été libéré, hier matin, par Son Honneur le juge Monk.

—L'exposition des étalons du comté des Deux Montagnes aura lieu à Saint-Joseph du Lac le 15 courant. L'étalon de la société d'agriculture du comté y sera exposé.

—M. Kerr, C. R. est parti, hier soir pour Londres en compagnie de sa femme et de sa fille. Après avoir plaidé la cause de la taxe des timbres devant le Conseil Privé, il visitera l'Europe.

—Un citoyen suggère, hier, pour bien dévaler le port la nuit, sans que ça soit trop dispendieux, d'installer des foyers de lampes à pétrole avec des réflecteurs sur les tours de Notre-Dame.

—Hier avant-midi, un nommé James Gross, passant rue Notre-Dame, tomba dans une excavation et s'infligea une grave blessure à la tête. Le constable Hotte le recueillit et le transporta au poste central.

—M. Henry Burth, a trouvé le cadavre d'un enfant bémol, de la rue Saint-Jacques, près de la rue de la Montagne. Le corps a été transporté à la morgue où le coronar doit tenir une enquête.

—Hier matin, Son Honneur le juge Taschereau a déclaré bonne et valide la saisie instituée par M. l'abbé Sentenne contre M. Poisson, pour la somme de \$1,253.35 étant le montant d'une créance de la succession Beaudry.

—M. Morris, garde-pêche du gouvernement, a déclaré bonne et valide la saisie d'un enfant bémol, de la rue Saint-Jacques, près de la rue de la Montagne. Le corps a été transporté à la morgue où le coronar doit tenir une enquête.

—M. Andrew Patterson a été arrêté hier matin, sous accusation de parjure, sur la plainte de M. James F. Wolff, employé de la douane. Le plaignant allégué dans sa déposition que le défendeur, le 8 septembre 1886, a donné un serment mensonger relativement à une note d'entrée de marchandises importées au Canada.

—Le chef de police Paradis est d'opinion que la police doit être augmentée d'au moins cinquante hommes car elle est insuffisante. Il recommandera au comité de police l'établissement de boîtes d'alarmes dans les lieux où il y a une grande concentration de personnes.

—Le chef de police Paradis est d'opinion que la police doit être augmentée d'au moins cinquante hommes car elle est insuffisante. Il recommandera au comité de police l'établissement de boîtes d'alarmes dans les lieux où il y a une grande concentration de personnes.

—Le chef de police Paradis est d'opinion que la police doit être augmentée d'au moins cinquante hommes car elle est insuffisante. Il recommandera au comité de police l'établissement de boîtes d'alarmes dans les lieux où il y a une grande concentration de personnes.

—Le chef de police Paradis est d'opinion que la police doit être augmentée d'au moins cinquante hommes car elle est insuffisante. Il recommandera au comité de police l'établissement de boîtes d'alarmes dans les lieux où il y a une grande concentration de personnes.

—Le chef de police Paradis est d'opinion que la police doit être augmentée d'au moins cinquante hommes car elle est insuffisante. Il recommandera au comité de police l'établissement de boîtes d'alarmes dans les lieux où il y a une grande concentration de personnes.

—Le chef de police Paradis est d'opinion que la police doit être augmentée d'au moins cinquante hommes car elle est insuffisante. Il recommandera au comité de police l'établissement de boîtes d'alarmes dans les lieux où il y a une grande concentration de personnes.

—Le chef de police Paradis est d'opinion que la police doit être augmentée d'au moins cinquante hommes car elle est insuffisante. Il recommandera au comité de police l'établissement de boîtes d'alarmes dans les lieux où il y a une grande concentration de personnes.

—Le chef de police Paradis est d'opinion que la police doit être augmentée d'au moins cinquante hommes car elle est insuffisante. Il recommandera au comité de police l'établissement de boîtes d'alarmes dans les lieux où il y a une grande concentration de personnes.

—Le chef de police Paradis est d'opinion que la police doit être augmentée d'au moins cinquante hommes car elle est insuffisante. Il recommandera au comité de police l'établissement de boîtes d'alarmes dans les lieux où il y a une grande concentration de personnes.

—Le chef de police Paradis est d'opinion que la police doit être augmentée d'au moins cinquante hommes car elle est insuffisante. Il recommandera au comité de police l'établissement de boîtes d'alarmes dans les lieux où il y a une grande concentration de personnes.

—Le chef de police Paradis est d'opinion que la police doit être augmentée d'au moins cinquante hommes car elle est insuffisante. Il recommandera au comité de police l'établissement de boîtes d'alarmes dans les lieux où il y a une grande concentration de personnes.

Omis
Les noms suivants des locataires de la rue Principale, ont été omis dans nos comptes-rendus de l'incendie par suite du peu de temps à notre disposition pour nous procurer tous les détails. Nous rectifions aujourd'hui en donnant publicité à ces noms oubliés: MM. Danis, Bergeron, Joseph Vary, Mde Godefroi Beaudette, M. McConnell, Joseph Lafontaine, Zéphirin Groleau, Epiphane Bilodeau, Mde Jérémie Lesard, Mde Simpson, Médéric Richardson, Paquin, hôtelier.

Autorisations
M. L. Genest, chef de police de Hull, a été autorisé à recevoir tous les articles et effets de lingerie, particulièrement pour les femmes et les enfants qui ont perdu leurs effets durant l'incendie de Hull.

On pourra aussi adresser ces articles au chef de police de Hull, au bureau du Canada, No 524 rue Sussex, d'où ils seront expédiés à Hull.

Petites notes
M. J. B. Villeneuve a perdu par l'incendie de dimanche, 2 maisons, comprenant trois logements valant \$1,600 au lieu de \$1,000, comme on l'a annoncé lundi.

M. Noé Timmons est le propriétaire de la maison de Dame veuve Fournel, mentionnée dans notre compte-rendu de lundi.

Une lettre
Monsieur,

Ci-joint veuillez trouver mon chèque pour \$25.00 que vous voudrez bien employer à venir en aide aux victimes du feu terrible qui vient de dévaster votre cité.

Je ne regrette qu'une chose, dans les circonstances, c'est que mes moyens ne me permettent pas de faire davantage. Veuillez croire, M. le maire, que le malheur arrivé à votre population cause les plus vives sympathies parmi tous ceux qui en ont connaissance.

J'ai l'honneur d'être Monsieur Votre dévoué Serviteur

A. ROCHON Ecr. Maire de la cité de Hull

Assurances

Le chiffre des pertes des assurances est peu élevé comparativement à la valeur des effets incendiés. Ce n'est pas que les citoyens de Hull ne comprennent pas les avantages de l'assurance, mais il leur était impossible de s'assurer même en offrant des taux très élevés. La moyenne du taux était de 2 1/2 à trois pour cent.

La compagnie d'assurance "City of London" dont M. Cimon était l'agent perd environ \$12,000 et les Compagnies dont M. Chs Desjardins était agent \$3,500 réparties comme suit: "Caledonia" \$1250, "North" \$1400, "Phénix" \$800.

M. L. N. Dorion n'avait que \$1700 d'assurance, \$1000 sur son ménage et effet de magasins et \$700 sur sa maison. M. Rochon n'avait que \$600 d'assurance sur une valeur de \$6000.

Comité d'organisation
Tel que décidé il a été tenu hier à deux heures une nouvelle assemblée du comité d'organisation de secours aux incendiés.

M. Rochon, maire de Hull occupait le fauteuil; parmi les personnes présentes, Sa Grandeur Mgr Duhamel, le Dr. RR. PP. Carvin et Grandifils, le Dr. Duhamel, les échevins Richer, Ste Marie et Fortin, MM. J. Marion, M. D. Clairolux, T. E. St-Jean, N. Fortier, T. Sauvageau, P. T. C. Dumais, B. Carrière et G. G. V. Arduin.

Il fut proposé par le Dr Duhamel, secondé par l'échevin Richer, que les locataires qui ont souffert des pertes par l'incendie fussent invités à se rendre à la Station de Police, marché central, afin de faire enregistrer et établir le montant et la nature de leurs pertes par les personnes du Comité de distribution.

Adopté. Proposé par le Dr Duhamel, secondé par l'échevin Richer, que les bons payables en marchandises soient inscrits par MM. Bryson, Graham et Cie, F. X. Martin et autres, soient placés entre les mains des Rvdes. Sœurs Grises pour être distribués aux locataires et qu'en même temps les Rvdes Sœurs soient chargées de s'enquérir des besoins excédant ceux auxquels elles pourront pourvoir avec leurs ressources et fassent rapport—Adopté.

Proposé par M. Marion, secondé par M. Arduin, qu'instructions soient données aux Rvdes, Sœurs Grises et aux Chers Frères de la doctrine Chrétienne, de fournir à leurs élèves dont les livres et autres effets de classes ont été détruits par le feu, tels livres et effets dont il ont un besoin urgent et présenter les factures au Comité.—Adopté.

Proposé par Sa Grandeur Mgr Duhamel, secondé par le Dr Duhamel, que lorsque le montant des contributions payées à un locataire aura été suffisant pour l'indemniser de ses pertes, la balance restant entre les mains du Trésorier de ce Comité soit distribuée aux propriétaires et

occupants des terrains au pro rata de la valeur de leurs propriétés d'après le rôle d'évaluation de la cité.—Adopté.

Et ce comité s'ajourne à 1 1/2 heure aujourd'hui.

Personnel
M. le docteur Duhamel part ce soir pour Québec.

Divers
M. le docteur Beaudin a établi son bureau et résidence chez M. Berthiaume, rue Inkerman.

M. Vary, cordonnier, s'est établi chez M. Morin, rue Inkerman, en face de la station de police.

Le département des Travaux Publics a donné l'ordre de débiter le terrain du bureau de poste.

Déjà dix maisons sont en construction sur le terrain incendié.

Ecoles catholiques
Le Bureau des examinateurs catholiques pour le comté d'Ottawa a siégé dans la cité de Hull le 4 mai 1886. Ont réussi dans les épreuves nécessaires pour obtenir un diplôme d'école modèle de première classe:

Brown, Bertha May, de l'académie, Hull, anglais; Fortin, M. A. Eugénie, école St Antoine, anglais et français; Lapierre, Ida, académie, Hull, anglais; Loneragan, Mary, Buckingham, anglais; McDougal, Maria, Aylmer, anglais; McPake, Emma, Buckingham, anglais; O'Neil, Susie E, Buckingham, anglais; Paron, Marie Blanche V, académie, Hull, anglais et français; Riel, M. J. Christine, école St Antoine, Hull, anglais et français.

Diplômes pour école élémentaire.
Première classe:

Bédard, M. A. Victoria, école St Antoine, Hull, français; Benoit, Evangeline, Mattawa, français; Berthiaume, M. A. Eugénie, académie, Hull, anglais et français; Brown, Bertha May, académie, Hull, français; Campeau M. Elvina, académie, Hull, anglais; Coughlan, Kate, Buckingham, anglais et français; Dagnault, M. Rosalie, école St Antoine, Hull, français; De Celi, Eulalie Tréau, Pointe à Gattineau, français; Gallagher, M. Stella, académie, Hull, anglais; Gauthier, Antonette, Papineauville, français; Groulx, Rebecca E, Pointe à Gattineau, français; Guilbault, S. Evelina, académie, Hull, français; Jallet, M. Emma, école St Antoine, Hull, français; Kennedy, Mary M. Buckingham, anglais; Lalonde, Agnès, Papineauville, français; Leblanc, M. A. Fabiola, école St Antoine, Hull, français; Legault, M. Celina, académie, Hull, français; Marleau, M. Albina, école St Antoine, Hull, français; McArthur, Adèle, Aylmer, français; McGuire, Dora, Buckingham, anglais; O'Donnell, Ellen, Aylmer, anglais; O'Donnell, Theresa, Aylmer, anglais; Rainboth, M. Elizabeth, Aylmer, anglais; Simard, M. Régina Georgiana, académie, Hull, français; Spooner, Agnès, Buckingham, anglais; Spooner, Kate, Buckingham, anglais.

Ont mérité leurs diplômes pour écoles élémentaire, seconde classe, demoiselles:

Deguire, Adéla, Ripon, Qué. français; Desjardins, M. C. Nélida, académie, Hull, français; Gorman, Emma, Buckingham, anglais; Lacloue, Ida, Buckingham, anglais; Pelletier, Laurie, Plaisance, Qué. français; Ste Marie, M. Adéla, académie, Hull, français.

Les diplômes suivants sont en ce moment en voie de préparation et seront envoyés sous peu de jours aux demoiselles qui auront prouvé à la satisfaction du Bureau qu'elles ont l'âge requis par la loi.

G. G. V. Arduin, Secrétaire.

CORRESPONDANCE

PAS DE MENSONGE

M. le Rédacteur,

Certain meublier d'Ottawa, qui ne manufacture maintenant ni à la vapeur, ni avec un cheval, ni à la main, mais qui achète ses marchandises forcement avec des avances, représente fausement qu'il est l'un des fournisseurs de l'établissement dont j'ai la gestion, rue Principale, à Hull. Pourquoi agit-il de la sorte?

Pour faire croire au public qu'il peut vendre à meilleur marché que moi. Finaud, va!!! Mais ceux qui connaissent la qualité et la valeur des meubles, surtout des poêles, et qui marchanderont aux deux endroits, en viennent vite à une conclusion dont je n'ai nullement à me plaindre.

Durant les deux dernières années, je n'ai pas eu avec ce meublier détaillant d'autres relations que celle-ci. Je lui ai livré, sur l'ordre d'un fondeur, une douzaine de poêles de cuisine mal faits, que je refusais d'accepter, ne voulant pas "affronter" mes pratiques avec d'aussi misérables articles. Il a pu les vendre à bon marché; mais à n'importe quel prix ils étaient chers.

Quel est ce meublier détaillant? Celui auquel fait le bonnet ci-dessus et qui aura l'impudence de vous le dire lui-même.

E. D. D'ORSONNES.

FEUILLETON

MONSIEUR LECOQ

L'HONNEUR DU NOM

Et vous hésitez?...demanda-t-elle.

Ah!...tu ne sais pas... Je sais qu'il faut rendre Sairmeuse.

C'était bien là ce que lui criait la voix de sa conscience, cette voix qui n'est qu'un murmure et que cependant tout le fracas de l'univers ne saurait étouffer.

Personne ne m'a vu emporter le coffre, balbutia-t-il. On me soupçonnerait qu'on ne trouverait pas une seule preuve...Mais personne ne sait rien...

Marie-Anne se redressa, l'œil étincelant de la plus généreuse indignation.